

problèmes de coordination intercantonale et internationale, etc.). La CdG-E approfondira ces questions dans le courant de l'année 2021 avec l'OFSP et les représentants des cantons.

La CdG-E a également pris note de diverses questions de fond soulevées par la crise du coronavirus en ce qui concerne la collaboration avec les cantons et l'organisation du système de santé suisse. Celles-ci portent en particulier sur les points suivants : mesures en vue de renforcer la digitalisation dans le domaine de la santé, répartition des tâches entre la Confédération et les cantons sur le plan sanitaire, gestion de la formation du personnel hospitalier et des soins intensifs, enjeux liés au personnel soignant transfrontalier. La Commission prévoit d'approfondir ces aspects.

4.1.3 Collaborations internationales du DFI et de l'OFSP

Dans le cadre de ses investigations sur la gestion de la crise du Covid-19 par les autorités fédérales, la CdG-N s'est penchée sur les collaborations internationales menées par le DFI et l'OFSP dans le cadre de la pandémie. La commission souhaite clarifier, d'un côté, sur quelles informations le département et l'office se sont basés pour *suivre et évaluer* l'évolution internationale de la pandémie et, de l'autre, quels échanges internationaux ont été menés pour *gérer* la crise sanitaire. Elle a procédé à ce sujet à une première audition de représentants de l'OFSP ; elle a également pris connaissance de diverses informations collectées par la CdG-E concernant la collecte d'informations par le réseau extérieur du DFAE¹²⁹.

L'OFSP a présenté à la CdG-N les diverses sources d'informations internationales sur lesquelles l'office s'est basé pour apprécier l'évolution de la pandémie. La commission a relevé quatre types de sources principales : le réseau extérieur du DFAE ainsi que les missions suisses à Bruxelles et Genève, les organisations internationales (en particulier l'OMS), les autorités et instruments de gestion de crise de l'UE auxquels la Suisse a pu participer (notamment Centre européen de contrôle et de prévention des maladies [ECDC] et Système d'alerte précoce et de réaction [SAPR])¹³⁰ ainsi que les échanges bilatéraux de la Suisse avec différents pays, et notamment les pays voisins. La prise en compte par l'OFSP des informations scientifiques est abordée séparément¹³¹.

La commission continuera d'approfondir cette thématique ; à cet effet, elle a transmis à l'automne 2020 une série de questions écrites à l'OFSP. Elle souhaite notamment tirer un bilan de l'utilité des différentes sources d'informations mentionnées ci-dessus pour le suivi international de la pandémie, ainsi que de la collaboration entre l'OFSP et le DFAE à ce niveau. Elle coordonnera ses travaux à ce sujet avec la sous-commission de la CdG-E compétente pour le DFAE.

¹²⁹ Cf. ch. 4.5.1.

¹³⁰ A noter que la thématique de la participation de la Suisse aux réseaux d'alerte santé européens est déjà suivie depuis plusieurs années par la CdG-N ; cf. notamment Rapport annuel 2019 des CdG et de la DélCdG, ch. 3.3.2 (FF 2020 2865 2884).

¹³¹ Cf. ch. suivant.